



## AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement no. 275-2025 qui vient modifier le règlement no. 155-2018 et le projet de règlement no. 276-2025 qui vient modifier le règlement de zonage numéro 157-2018.

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné comme suit :

1. Lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 5 mai 2025, le Conseil municipal adoptera les projets de règlement suivants:
  - **RÈGLEMENT NO. 275-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO. 155-2018 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION MIXTE AU DÉTRIMENT DE L'AFFECTATION DU SOL PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE EN BASCULANT LE LOT 6 348 953 (PRESBYTÈRE) DE L'AFFECTATION DU SOL PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE VERS L'AFFECTATION DU SOL MIXTE ET EN AJUSTANT L'ARTICLE 30 CONCERNANT LA NATURE, LA LOCALISATION ET LE TYPE DES ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À LA VIE COMMUNAUTAIRE;**
  - **RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NO. 276-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE MIXTE M-61 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE P-31 EN BASCULANT LE LOT 6 348 953 (PRESBYTÈRE) DE LA ZONE PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE P-31 VERS LA ZONE MIXTE M-61 ;**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu à l'Hôtel de Ville de la municipalité, au 287, rue Marchand à Saint-Victor le lundi 26 mai 2025 à 18h.  
  
Au cours de cette assemblée, le Maire expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Une copie des projets de règlements peut être consultée à l'Hôtel de Ville de la municipalité, au 287, rue Marchand à Saint-Victor du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.
4. Le règlement no. 275-2025 modifiant le règlement no. 155-2018 et le no. 276-2025 modifiant le règlement no. 157-2018 ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Victor, le 30 avril 2025

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit, à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site web de la municipalité <https://www.st-victor.qc.ca> onglet municipalité/administration/avis public en date du 30 avril 2025.

Carole-Anne Jacques  
Directrice générale et greffière-trésorière